



atip

AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE



Madame Isabelle Dollinger - Présidente de l'ATIP

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ensemble, être acteur du changement (... et ne pas subir)

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique incarne la solidarité et l'entraide entre les territoires alsaciens qui, ensemble, se dotent d'un outil d'ingénierie commun au service de leurs projets. À l'heure des grands défis pour adapter nos modes de développement au réchauffement climatique, les collectivités ont besoin d'expertises et de conseils pour anticiper les changements et prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir de nos concitoyens.

Nous ouvrons de nouveaux chemins vers des manières innovantes de concevoir et d'aménager le territoire. Pour cela, nous avons besoin de travailler en ouverture et collaboration, en décloisonnant les compétences et en faisant appel à notre créativité.

C'est l'engagement de l'ATIP qui ouvre les partenariats et s'inscrit dans le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Il offre aux élus et à leurs services un accompagnement stratégique et opérationnel qui articule les expertises dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs visions d'aménagement territorial.



Séminaire du Comité syndical du 11 octobre 2022 à Wangenbourg

GOVERNANCE POLITIQUE

Une gouvernance incarnant l'alliance des territoires dans la co-construction

Le Comité syndical est l'instance qui oriente et dirige l'ATIP. Il comprend 39 membres répartis en 3 collèges : le collège de la Collectivité européenne d'Alsace, le collège des groupements de communes et le collège des communes. Le Bureau de l'ATIP est composé de 2 membres de chaque collège et de la Présidente, Isabelle DOLLINGER. **Trois commissions ont été créées en 2016 :** la Commission budget, la Commission attractivité et la Commission ADS*. Enfin, le Comité syndical a désigné parmi ses délégués des référents territoriaux chargés des relations entre les membres et le Comité syndical.

*Application du droit des sols

LE BUREAU DE L'ATIP

Élu par le Comité syndical du 14 décembre 2020

- Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente
- Mme Catherine GREIGERT, 1^{ère} Vice-Présidente
- M. Pierre BIHL, 2^e Vice-Président
- M. Jean-Lucien NETZER, 3^e Vice-Président
- M. Justin VOGEL, 4^e Vice-Président
- M. Jean BIEHLER, 5^e Vice-Président
- M. Jacques CORNEC, 6^e Vice-Président

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Suite à un séminaire des délégués du Comité syndical qui a eu lieu le 11 octobre 2022 à Wangenbourg, le Comité syndical du 8 février 2023 a adopté 6 orientations stratégiques pour l'ATIP :

- 1 Consolider les missions actuelles de l'ATIP dans leur fonctionnement
- 2 Améliorer la proximité et renforcer l'articulation entre les collectivités et l'ATIP
- 3 Développer la communication de l'ATIP vers les membres
- 4 Développer les missions d'animation et de formation des élus et des services
- 5 Ouvrir l'ATIP et travailler en réseau : développer un programme d'études en coordination avec les organismes du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)
- 6 Aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s'engager dans les transitions

L'ATIP AU SERVICE DE SES MEMBRES

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte de moyens.
C'est un service technique qui appartient à ses membres :

> Elle exerce sans mise en concurrence dans les domaines de l'aménagement de l'espace et des territoires, et de la gestion administrative.

> Elle capitalise les expériences des collectivités tout en réalisant des économies d'échelle.

> Elle intervient sur les missions en complémentarité des services administratifs et techniques des collectivités et au plus proche des élus.

> Elle sécurise les projets dans des domaines en grande évolution technique et juridique, avec notamment la prise en compte de la loi Climat et Résilience et l'objectif du "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN).

> Elle travaille en lien avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et accompagne les élus dans l'élaboration de leurs visions territoriales et la mise en œuvre de leurs projets opérationnels.

NOTRE PRÉSENCE SUR LES TERRITOIRES

LES ÉQUIPES LOCALISÉES À HAGUENAU, SAVERNE, OBERNAI

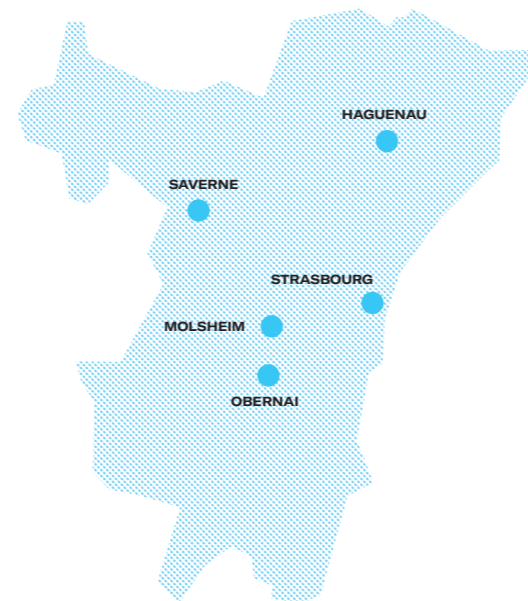
- Des équipes d'études et d'accompagnement technique en urbanisme et aménagement
- Des équipes d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

ET MOLSHEIM

- Une équipe d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS)

À STRASBOURG

- **Les services support** : la Direction, le Secrétariat général comprenant l'équipe de la mission Paie et Gestion des listes électorales et l'unité Systèmes d'information qui assurent les missions suivantes : Information géographique et Gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- **Le Service ressources métiers** comprenant les référents métiers et autres supports métiers dont des instructeurs ADS « volants » et les contrôleurs en charge de la conformité et du contrôle en ADS
- Ils soutiennent les équipes en territoire sur l'ADS et les études et assurent la mission Conformité et contrôle en ADS
- Ils portent la mission Formation des élus et des services de l'ATIP



FONCTIONNEMENT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier des services de l'ATIP sans mise en concurrence et du conseil gratuit, les collectivités peuvent adhérer pour devenir membre.

Pour ce faire il convient de prendre une délibération d'adhésion à l'ATIP et d'acquiescer à une cotisation annuelle. Les missions choisies à la carte font l'objet de contributions spécifiques et sont réalisées sur la base d'une convention conclue entre la collectivité et l'ATIP.

La mission Formation s'adresse à l'ensemble des élus et agents des services indépendamment de l'adhésion de leur collectivité à l'ATIP.

ADHÉSIONS

COMMUNES : 1,53 € / hab. plafonné à 5 100 €

EPCI SANS FISCALITÉ : 306 €

EPCI À FISCALITÉ PROPRE : 5 100 € au forfait + 0,255 € / hab. au-delà de 15 000 habitants

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE : 2 000 000 € / an

CONTRIBUTION PAR MISSION

VOIR PAGE 14

➤ L'ATIP EN CHIFFRES (2025)

SYNDICAT MIXTE – OUVERT DE MOYENS

572

membres

- 500 communes
- 71 groupements
 - 22 communautés de communes ou d'agglomérations
 - 49 autres

- CeA
Collectivité européenne d'Alsace

EFFECTIFS – RÉPARTITION

129

agents

117 permanents
10 renforts et autres

- 66 ADS
- 2 Conformité, contrôle
- 20 Études en territoire (urbanisme, aménagement)
- 14 Référents métiers, formation, SIG, support informatique
- 9 Paie et GLE
- 11 Support administratif et financier, Secrétariat général et assistants de territoire
- 7 Management (dont direction)

TERRITORIALISATION – DES ÉQUIPES ADS ET ÉTUDES

28

Haguenau

22

Saverne

13

Molsheim

24

Obernai

42

Strasbourg

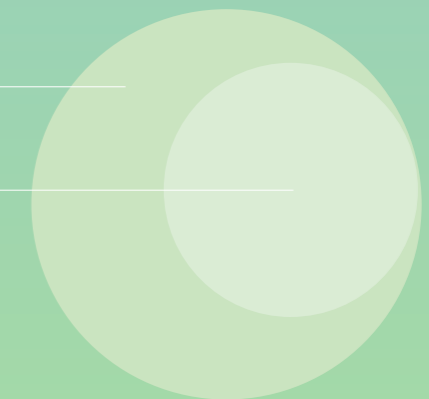
DONNÉES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF

8,5 M€

Part de la CeA au budget de l'ATIP en 2025

27 %



LES MISSIONS DE L'ATIP

3 PÔLES DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Un service complet : de la réflexion stratégique à la réalisation opérationnelle des projets, de la formation des élus et du personnel, à la mise à disposition d'outils et d'assistances.

Depuis sa création, l'ATIP a développé son offre de services et ses missions à partir des besoins exprimés par les collectivités membres pour faciliter l'exercice de leurs compétences. Aujourd'hui, elle propose plusieurs missions en urbanisme et

aménagement opérationnel, des outils de gestion et de connaissance territoriale, et des outils de gestion administrative. Elle s'appuie aussi sur son expertise pour délivrer des formations aux élus et au personnel des collectivités.

FORMATION DES ÉLUS ET DES SERVICES, ANIMATIONS

URBANISME & AMÉNAGEMENT

- > Le conseil gratuit
- > Application du droit des sols (ADS) et Conformité et contrôle en ADS
- > Accompagnement technique et études : planification territoriale, urbanisme, aménagement opérationnel, procédures environnementales, conduite de démarches stratégiques et projets de territoire

OUTILS DE CONNAISSANCE TERRITORIALE ET DE GESTION ADMINISTRATIVE

- > Information géographique (IG)
- > Gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) en partenariat avec l'EPF d'Alsace sur le volet droit de préemption urbain
- > Traitement des paies et des indemnités des élus, paie à façon
- > Gestion des listes électorales (GLE)

SERVICES GRATUITS

VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique et technique est un service commun à tous ses membres.

Elle est réalisée au long cours par les équipes de référents experts en application du droit des sols (ADS), en urbanisme, en aménagement et en environnement, en soutien aux équipes de l'ATIP.

Elle fait l'objet de parutions régulières transmises aux membres de l'ATIP et à ses partenaires. Certaines d'entre elles sont dédiées à des thématiques particulières d'actualité.

LA VEILLE JURIDIQUE COMPREND :

- L'analyse des évolutions législatives et réglementaires à venir et en vigueur
- Le suivi de la jurisprudence
- Les modalités pratiques de mise en œuvre des évolutions juridiques et leurs incidences sur la responsabilité des élus
- Des actualités territoriales en urbanisme

Des alertes juridiques sont également communiquées aux membres en fonction de l'urgence des sujets.

CONSEIL GRATUIT

L'ATIP est à votre écoute et répond à toute demande de conseil.

L'ATIP répond à toute demande de conseil de ses membres grâce à son expertise croisée dans les domaines de l'application du droit des sols, de l'urbanisme, de l'aménagement opérationnel et de l'environnement.

Elle met à profit ses liens privilégiés avec les partenaires de l'ingénierie territoriale pour apporter une réponse complète et des solutions concrètes aux questions posées.



FORMATION DES ÉLUS ET SERVICES, ANIMATIONS

L'ATIP est agréée organisme de formation des élus par le ministère de la Cohésion des Territoires et certifiée Qualiopi au titre des actions de formation. L'ATIP délivre des formations aux élus et leurs équipes en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin et le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace.



Crédit photo : ATIP

DES FORMATEURS EN FORMATION CONTINUE

Pour concevoir et animer ses formations l'ATIP s'appuie sur les expertises et savoir-faire de ses formateurs, sur les retours d'expériences issus de ses missions d'accompagnement, les liens partenariaux noués avec tous les acteurs du territoire : RITA, associations d'élus, services déconcentrés de l'État, universités, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.

CHIFFRES CLÉS

- 16 Sessions de formation/an
- 11 Thématiques

LE CATALOGUE DE FORMATIONS EST CONSTRUIT AUTOUR DE TROIS VOLETS

DES FORMATIONS "SOCLES"

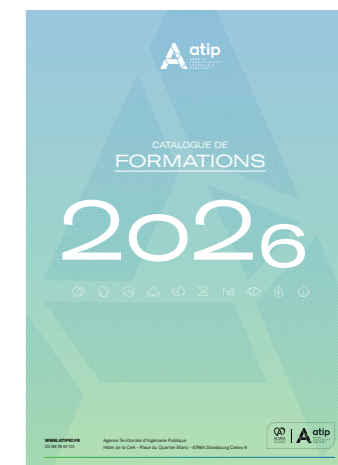
Sur les fondamentaux de l'urbanisme et l'aménagement, la planification en urbanisme, les autorisations d'urbanisme, le pouvoir de police du maire qui en découle, les opérations d'aménagement, l'environnement, ainsi que le contentieux de l'urbanisme.

DES FORMATIONS "SUR MESURE"

Élaborées à la demande de groupes d'élus, de collectivités autour de problématiques spécifiques, pour des élus qui souhaitent travailler ensemble sur des sujets communs.

UN CYCLE DE FORMATIONS "VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE"

Conçu avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, pour répondre aux défis climatiques et d'intégration des enjeux environnementaux, aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière objectif "Zéro Artificialisation Nette", mais aussi d'ambition de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement.



Le catalogue est disponible sur le site de l'ATIP et sur la plateforme du DIF-Élus

FOCUS SUR LE CYCLE "VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION URBAINE"

TROIS FORMATIONS SONT PROGRAMMÉES

AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE : PISTES D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS

Quels sont les enjeux liés au ZAN et à la limitation de la consommation d'espaces ? Quels sont les leviers d'action du bloc communal, notamment dans le cadre de la politique d'urbanisme (PLU) ? Connaître les outils de préservation des sols. Identifier les partenaires et ressources mobilisables.

STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Quels sont les enjeux liés à l'anticipation foncière ? Construire une stratégie foncière dans un contexte de nécessaire maîtrise de la consommation foncière liée à la lutte contre l'artificialisation des sols.

HABITAT

Quelles sont les capacités des territoires pour répondre aux besoins en habitat ? Comprendre les enjeux liés à l'habitat, les politiques du logement, le rôle des acteurs et les moyens d'action pour l'élu local.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Une instruction des demandes d'urbanisme en proximité

Les équipes de Haguenau, Saverne, Molsheim, Obernai et les instructeurs volants de Strasbourg assurent l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes via l'interface informatique Cart@DS, mise à disposition des communes.

L'ATIP propose une instruction intégralement dématérialisée ainsi qu'un portail de dépôt en ligne (SVE) pour les pétitionnaires.

Elle collabore en temps réel et en proximité avec les services communaux et conseille les élus. Le pilotage des équipes et des ressources est assuré sur l'ensemble de l'ATIP afin de garantir la continuité du service.

LES COMMUNES BÉNÉFICIENT :

- De l'instruction des dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc., par un binôme d'instructeurs
- Du partage d'expérience et de la professionnalisation constante des agents de l'ATIP
- D'une expertise et d'outils (modèles, fiches...) mis à jour, et d'une veille juridique et technique
- De formations des personnels communaux sur l'ADS et l'usage du logiciel métier
- Des partages et processus conçus avec les partenaires (État central, DDT, ABF, SDEA, etc.) et de l'expertise de l'ATIP sur les règles d'urbanisme dans les PLU

CHIFFRES CLÉS



NOUVEAU CONFORMITÉ ET CONTRÔLE EN ADS

Conformité et contrôle en application du droit des sols (ADS) Une politique de contrôle en prévention des infractions



Crédit photo : ATIP

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'unité Conformité et Contrôle de l'ATIP accompagne les maires dans l'exercice de la police de l'urbanisme. Une équipe de techniciens experts et réactifs intervient sur le terrain et assure la sécurité juridique des procédures de contrôle des travaux et de constat.

Leur expertise métier est régulièrement mise à jour et ils bénéficient d'un lien étroit avec les instructeurs en charge de l'ADS et les acteurs locaux (juridictions, services de l'État, etc.) Ils s'appuient sur un module du logiciel Cart@DS utilisé pour le suivi et le traitement des demandes de récolement des travaux et des contrôles qui permet notamment d'assurer le suivi en temps réel de l'enregistrement et de l'avancement des dossiers.

LES CONTRÔLEURS DE L'ATIP SE PLACENT AUX CÔTÉS DES MAIRES POUR :

- Les opérations de vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées suite au dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- Les actions de contrôle des travaux avec ou sans autorisation et leur régularisation le cas échéant
- Le contrôle des chantiers en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation urbanisme
- La constatation des infractions au Code de l'urbanisme

CHIFFRES CLÉS

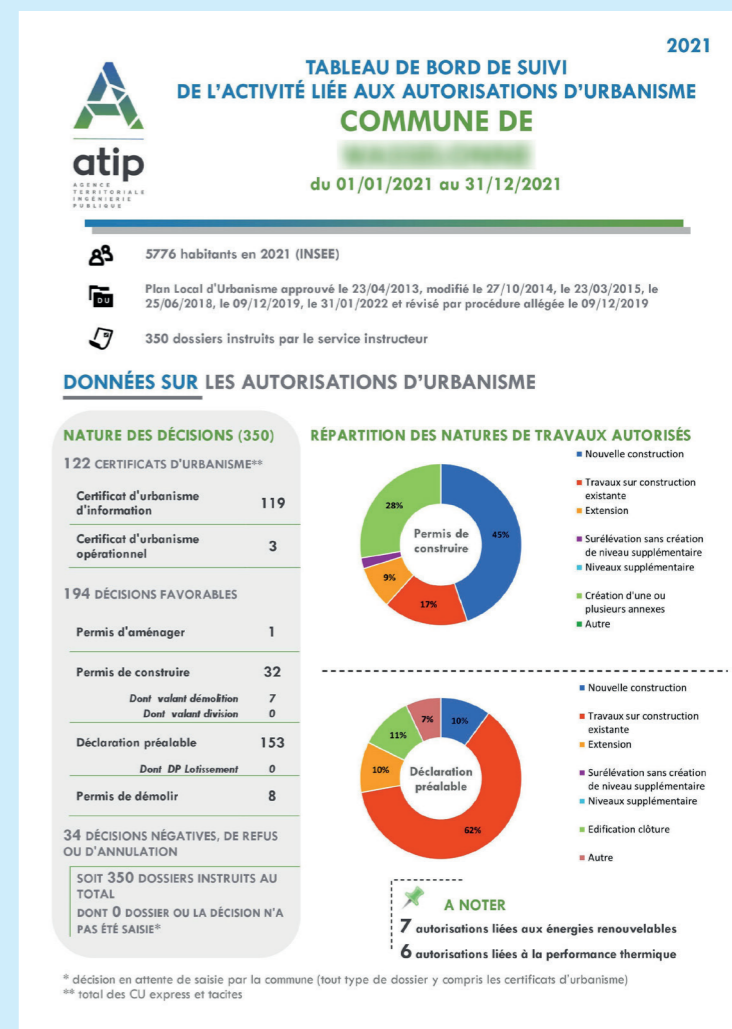


L'instruction du droit des sols génère des données statistiques et géolocalisées qui permettent de construire des indicateurs de suivi de la construction dans le cadre d'observatoires territoriaux.

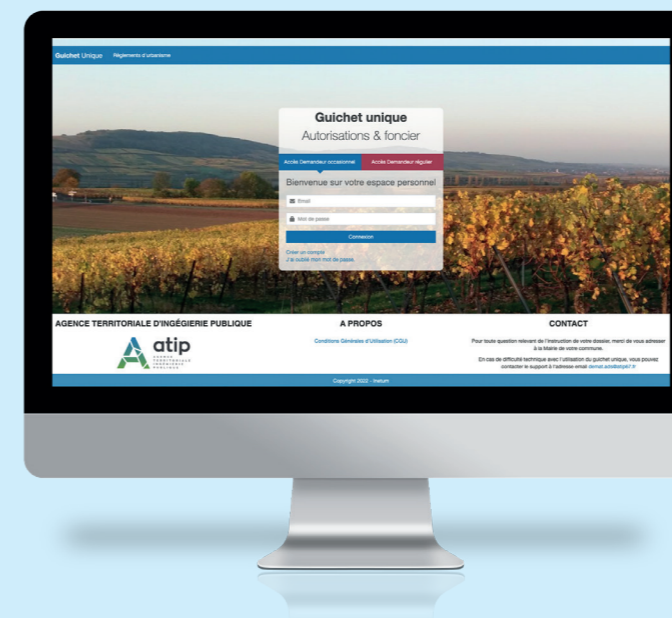
Ces données sont exploitées dans le cadre des bilans de PLU, PLUi ou SCoT, et au travers de la réalisation de tableaux de bord communaux et intercommunaux envoyés annuellement aux membres de l'ATIP concernés.

OBSERVATION TERRITORIALE

La production de ces données est particulièrement intéressante pour suivre, notamment, le remplissage des lotissements ou des dents creuses et la densification des territoires au moment où elle a lieu.



Exemple de tableau de bord communal de suivi de l'activité ADS



GUICHET UNIQUE AUTORISATIONS ET FONCIER

L'ATIP met à la disposition des communes et des EPCI un portail de dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme par les pétitionnaires et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) par les offices notariaux. Il est directement relié à l'outil Cart@DS qui permet au déposant de suivre l'instruction de son dossier et limite les saisies en doublon.

URBANISME

L'accompagnement technique et études : planification et urbanisme
Des documents d'urbanisme innovants et adaptés aux défis de demain

Les équipes interviennent en étroite collaboration avec les élus et les services sur l'évolution des documents d'urbanisme (élaboration et révision de PLU et PLUi, déclaration de projet, modification).

Elle accompagne les élus pour évaluer les enjeux territoriaux qui souvent sont complexes (changement climatique, zéro artificialisation nette, mobilité décarbonée, autonomie énergétique, récupération des eaux pluviales, concertation citoyenne, etc.) et concevoir une démarche de projet adaptée.

L'ATIP pilote la démarche tout au long de la procédure. Au plan administratif, elle prépare les consultations, rédige et gère les actes de procédures, suit l'exécution des prestations confiées aux tiers et articule les collaborations des différents acteurs.

L'ATIP PROPOSE AUX COLLECTIVITÉS :

- Une équipe projet experte, pluridisciplinaire et dédiée comprenant des chefs de projet localisés sur le territoire, épaulés par des assistants d'études, des techniciens en aménagement et des chargés de procédures
- La mobilisation en continu d'une équipe d'experts thématiques en urbanisme, aménagement, droit des sols, environnement, informatique, SIG, juristes...
- Un travail mené en lien avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace sur le foncier, la gestion des eaux, la qualité architecturale et le patrimoine, l'économie, etc.

L'ATIP CONSEILLE

sur l'applicabilité des règles d'urbanisme lors des dépôts de demandes d'urbanisme, sur la faisabilité opérationnelle des projets et veille au respect des objectifs des élus.

CHIFFRES CLÉS

31 Experts et techniciens

99 Accompagnements

AMÉNAGEMENT

L'accompagnement technique et études : projets opérationnels d'aménagement
Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement

L'ATIP accompagne les collectivités dans divers domaines : foncier, ZAE, fiscalité de l'urbanisme... en s'adaptant aux problématiques locales.

Les projets concernent toutes les échelles : traverses de villages, rénovations des centres ou extensions urbaines, espaces publics, aménagements de zones d'activités, restructurations de friches, etc. L'ATIP analyse l'opportunité de l'opération au regard des enjeux programmatiques, techniques, environnementaux et financiers. Elle prépare les consultations, accompagne les collectivités dans le choix des maîtres d'œuvre et suit l'exécution des prestations confiées.

L'ATIP travaille en équipe projet et conduit auprès des élus des comités de pilotage suivant l'avancement des études.

L'ATIP s'associe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace en tant que de besoin pour compléter son expertise et faciliter le processus décisionnel.

Elle s'engage à étudier des solutions techniques alternatives et orientées de manière à répondre aux défis environnementaux (climat, eaux pluviales, foncier, etc.).



Crédit photo : ATIP

ZOOM PROJET

L'ATIP accompagne les collectivités pour l'aménagement de leurs espaces publics. Elle a engagé une action spécifique sur la gestion des eaux pluviales en partenariat avec le SDEA et l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

STRATÉGIE TERRITORIALE

L'accompagnement technique et études : démarches stratégiques et projets de territoire. Vision et stratégie territoriale à l'appui des décisions

L'ATIP partage sa connaissance territoriale et son expertise technique dans le cadre de démarches de projets de territoire (orientations de développement, schéma directeur de zones d'activités, recherche de sites et évaluation de la faisabilité, etc.) :

- Des démarches de partage qui soudent les acteurs du territoire
- Une meilleure anticipation et une meilleure prise en compte des enjeux dans leur globalité

Elle participe à l'élaboration d'une vision partagée des enjeux territoriaux et des orientations d'aménagement du territoire. Ces démarches sont fondées sur l'échange afin de faire progresser la réflexion collective.

Les orientations stratégiques sont déclinées en plans d'action et programmations en tenant compte des différentes échelles territoriales, et des outils sont mis en place pour suivre leur mise en œuvre.

CHIFFRES CLÉS

25 Rapports triennaux sur l'artificialisation des sols

4 Évaluations de la consommation foncière

1 Schéma directeur des ZAE

1 Étude d'optimisation du potentiel foncier communal

EXEMPLES

- Élaboration de PLUi
- Bilans de PLUi et de SCoT
- Projets urbains et feuilles de route
- Ateliers partenariaux d'émergence de projets
- Schémas directeurs des zones d'activités

LE RÉSEAU D'INGÉNIERIE TERRITORIALE D'ALSACE (RITA)

Des actions d'accompagnement, de formation et d'animation conçues en synergie avec le RITA et les acteurs du territoire

L'ATIP intervient auprès des collectivités en lien avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace qui comprend une vingtaine d'organismes spécialisés dans le développement territorial et la conduite de projets, mais aussi avec d'autres acteurs partenaires.

Le réseau d'ingénierie accompagne les collectivités à tous les niveaux, pour :

- L'élaboration de leurs stratégies territoriales et l'observation des évolutions des territoires
- La planification et la conduite de procédures

- La mise en œuvre de projets opérationnels d'aménagement quels que soient les domaines : urbanisme, habitat, foncier, environnement, tourisme, économie...

Les membres du réseau sont des portes d'entrée vers les autres organismes en fonction des problématiques territoriales rencontrées et travaillent "main dans la main". Le réseau propose aussi des offres communes d'accompagnement des collectivités.

SCHÉMAS DIRECTEURS DES ZAE

L'ATIP accompagne les communautés de communes dans l'élaboration de leur stratégie de développement économique avec la réalisation de schémas directeurs des ZAE qui s'appuient sur un diagnostic détaillé des gisements fonciers. Elle travaille en équipe projet avec l'ADIRA et l'EPF d'Alsace.

Offre de service du Réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace

Aménagement
Entreprise
Animer
Habitat
Stratégie
Territoires
Projet
Citoyens
Collectivités
Patrimoine
Conseil
Expertise
Innovat



juin 2022

Plaquette de présentation du réseau disponible sur www.atip67.fr



Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc F-67964 Strasbourg Cedex

www.alsace.eu
03 69 49 39 29

CONNAISSANCE TERRITORIALE

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Des données géolocalisées pour répertorier les informations du territoire et suivre leurs évolutions



L'ATIP met à disposition son outil de consultation cartographique sur son portail dédié à l'information géographique : GéoATIP. Simple d'utilisation, il permet de visualiser les données régulièrement enrichies et mises à jour.

L'ATIP facilite aussi les échanges techniques et les bonnes pratiques entre les collectivités par l'animation d'un réseau métier, et par la

diffusion d'une veille juridique et technique sur les données. Les données de l'ATIP peuvent être mises à la disposition des collectivités qui disposent de leur propre outil SIG.

Depuis 2022, l'ATIP propose aussi de réaliser des cartes IG sur commande, par exemple pour alimenter les travaux des communes dans le cadre de la campagne de renouvellement des baux de chasse.

CHIFFRES CLÉS



DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

NOUVEAU

En partenariat avec l'EPF d'Alsace sur le volet droit de préemption urbain

Dans le cadre de cette mission, menée en partenariat avec l'EPF d'Alsace, l'ATIP met à disposition de ses membres un logiciel de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) liées au droit de préemption urbain (DPU) en y associant des services complémentaires. La mission proposée s'adresse aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, compétents en droit de préemption urbain.

Les données DIA intégrées dans le logiciel Cart@DS font l'objet de rapports et d'extractions qui permettront de suivre l'activité des transactions sur le territoire et l'usage du droit de préemption.

LE SERVICE COMPREND :

- La mise à disposition du module DIA du logiciel Cart@DS de l'ATIP, et son portail de dépôt des demandes en ligne (SVE)
- La formation par l'ATIP et l'EPF d'Alsace au cadre de l'exercice du droit de préemption urbain lié à l'utilisation du logiciel pour la saisie et l'instruction des DIA
- La mise à disposition de modèles d'actes et courriers mis à jour par l'ATIP et l'EPF d'Alsace
- Une assistance technique aux utilisateurs de l'outil (hotline)
- Le conseil de l'EPF d'Alsace sur les questions liées au droit de préemption aux collectivités qui souhaitent être accompagnées pour l'exercice du DPU par délégation
- L'animation d'un club utilisateurs de partage d'expériences et de pratiques

CHIFFRES CLÉS



Établissement Public Foncier Alsace

3 rue Gustave Adolphe Hirn
67000 Strasbourg
<https://www.epf.alsace/>

GESTION ADMINISTRATIVE

TRAITEMENT DES PAIES ET INDEMNITÉS DES ÉLUS, PAIE À FAÇON

Un accompagnement personnalisé, pour un processus de paie sécurisé de bout en bout

L'ATIP accompagne les collectivités adhérentes dans la réalisation des paies et des indemnités des élus, avec un logiciel dédié aux spécificités de la fonction publique et une équipe de gestionnaires formés à la paie et au statut.

Deux niveaux de service sont proposés : la mise à disposition du logiciel et une assistance, ou bien un service complet de paie à façon. Quelle que soit la formule choisie, l'ATIP réalise l'ensemble des démarches liées au prélèvement à la source et à la DSN.

AVEC LA NOUVELLE FORMULE DE PAIE À FAÇON, L'ATIP PREND EN CHARGE TOUTES LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DES PAIES :

- Création des profils de paie, saisie des éléments fixes et variables (avancements d'échelons, heures supplémentaires...)
- Gestion et interfaçage en paie des absences maladie, régularisations rétroactives, etc.
- Accompagnement renforcé, avec notamment la vérification des éléments transmis et de leur cohérence

CHIFFRES CLÉS



LISTES ÉLECTORALES

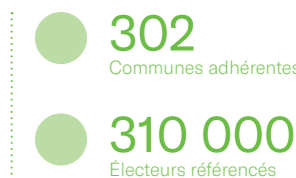
Une gestion au quotidien des listes électorales, un accompagnement et des formations pour l'organisation des scrutins

L'ATIP accompagne les communes pour le suivi des électeurs et la préparation des scrutins (gestion des électeurs, des nouveaux inscrits, des radiations, des électeurs inscrits à l'étranger, des procurations...)

Elle met à disposition un outil informatique qui répond aux récentes évolutions législatives et est synchronisé avec le répertoire électoral unique. Elle édite les listes électorales et les cartes d'électeurs et propose à la commune une personnalisation de ses documents officiels ; des formations régulières sont proposées aux gestionnaires. Un « club utilisateurs » est composé de communes volontaires qui participent aux évolutions de la mission.



CHIFFRES CLÉS



CONTRIBUTION PAR MISSION EN 2026

Les missions réalisées par l'ATIP pour le compte de leurs membres donnent lieu à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission

FORMATION DES ÉLUS ET SERVICES *

153 € / demi-journée — 306 € la journée*

APPLICATION DU DROIT DES SOLS **

190 € par EqPC

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ ***

306 € par acte (EqPC)

ÉTUDES ET ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES

- Urbanisme, aménagement, stratégie territoriale comprenant le conseil juridique complémentaire
306 € / demi-journée

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ****

- 306 € / an pour un groupement ou EPCI, 102 € / an pour une commune****
- Cartographie à la demande (ex. : baux de chasse) : 306 € / demi-journée

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Commune compétente DPU : 612 € à l'installation puis 102 € / an
EPCI compétent DPU :
306 € + 306 € par commune à l'installation, plafonné à 4 080 €
102 € + 102 € par commune / an plafonné à 1 020 €

TRAITEMENT DES PAIES ET INDEMNITÉS DES ÉLUS *****

Formule 1 : Mise à disposition du logiciel et accompagnement paie
Par agent ou élu / an :
91,80 € saisie par le membre / édition comprise des bulletins de paie et des états
86,70 € saisie par le membre / édition uniquement des bulletins de paie
81,60 € saisie par le membre / édition non comprise

Formule 2 : Paie à façon
Par agent ou élu / an :
137,70 € saisie par l'ATIP / édition comprise des bulletins de paie et des états
127,50 € saisie par l'ATIP / édition uniquement des bulletins de paie
122,40 € saisie par l'ATIP / édition non comprise

LISTES ÉLECTORALES

Par électeur, hors frais de reprise de données :
0,61 € (saisie par la commune / édition comprise)
0,56 € (saisie par la commune / édition non comprise)

* Formations d'une durée inférieure à la demi-journée :
51 € / heure, ces tarifs ne comprennent ni les frais de déplacement, ni les déjeuners.

** Grille de référence des EqPC :

Type de dossier		Équivalent PC
CUa	Certificat d'urbanisme informatif	0,2
CUb	Certificat d'urbanisme opérationnel	0,4
DP	Déclaration préalable	0,8
PA	Permis d'aménager	2
PC	Permis de construire	1
PCT	Permis de construire transféré	0,4
PCM	Permis de construire modificatif	0,8
PD	Permis de démolir	0,8

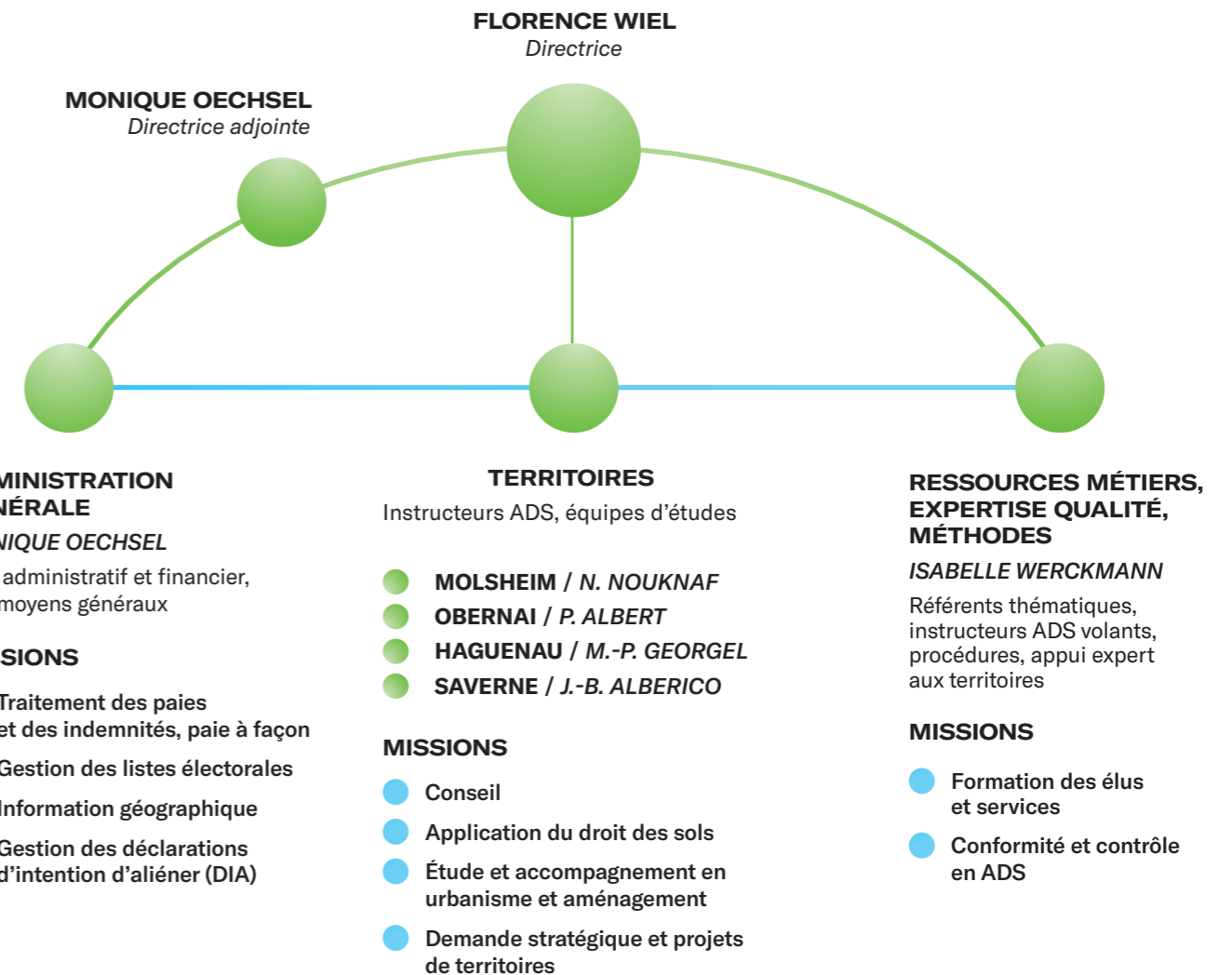
*** Déclaration préalable = 0,75 acte soit 280,50 €
Permis d'aménager = 1,25 acte soit 382,50 €
Visite de contrôle = 306 €
510 € par acte pour une commune non adhérente à la mission

**** Les formules comprennent deux comptes d'accès nominatifs, 51 € / an par compte d'accès supplémentaire

***** Dans un but de solidarité, les membres qui souscrivent à la formule n°1 et qui établissent moins de 6 bulletins par mois sont exemptés de cette contribution
Frais de reprise des données : 37,34 € par agent



ORGANISATION



Crédit photo : ATIP

STRASBOURG

• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Lydia Wolf**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03
contact@atip67.fr

HAGUENAU

• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 68 33 87 27
florence.wiel@atip67.fr

• **Elisabeth Bayen**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20
contact@atip67.fr

SAVERNE

• **Jean-Baptiste Alberico**
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06
contact@atip67.fr

OBERNAI

• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80
contact@atip67.fr

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

• **Cécile Grucker**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 60 07
contact@atip67.fr

**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**

• **Monique Oechsel**
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

**PAIE ET LISTES
ÉLECTORALES**

• **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

**INFORMATIQUE
CART@DS**

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

**INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**

• **Betty Desjardin**
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

**FORMATIONS
DES ÉLUS ET SERVICES**

• **Lucie Heiligenstein**
Assistante de formations
Tél : 03 88 76 67 78
formation@atip67.fr

**DÉCLARATIONS D'INTENTION
D'ALIÉNER**

• **Eric Soeder**
Responsable système d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

**PARTENARIATS
ET QUALITÉ**

• **Isabelle Werckmann**
Responsable ressources métiers
Tél : 03 88 76 67 25
isabelle.werckmann@atip67.fr

**CONTRÔLE ET CONFORMITÉ
EN ADS**

• **Cédric Wilt**
*Responsable unité conformité et
contrôle ADS*
Tél : 03 69 33 21 89
cedric.wilt@atip67.fr